

Lecture

du « *De Doctrina christiana* »¹

Au nombre des tâches spécifiques de l'évêque, de cet ensemble de charges constituant la *sarcina episcopatus*² si volontiers évoquée par Augustin, il faut sans nul doute compter la formation des clercs; aux chefs des Eglises revient le soin de préparer à leur mission ceux qui auront à enseigner la Parole, à prêcher l'Évangile au peuple des fidèles. A vrai dire, nous savons peu de chose sur la façon dont s'effectuait cette formation dans les premiers siècles de l'Eglise, et particulièrement dans l'Afrique des iv^e-v^e siècles; l'itinéraire personnel d'Augustin est trop exceptionnel, tant par les chemins empruntés que par la qualité de la culture acquise, pour qu'on y puisse saisir quoi que ce soit qui évoque un *cursus* ordinaire. Néanmoins l'existence autour des évêques, de certains d'entre eux au moins, et pas seulement autour d'Augustin, d'un *monasterium clericorum*³, invite à imaginer dans ces « collèges » la

1. Texte et traduction française : BA 11 (une édition profondément revue est en projet).
Texte seul : CSEL 80 et CCL 32-4.

2. *Sarcina* qui désigne le paquetage du soldat en campagne, est utilisé fréquemment par Augustin pour évoquer les tâches de l'évêque (voir A. MANDOUZE, *Saint Augustin, l'aventure de la raison et de la grâce*, p. 143, etc.).

3. Aux environs de 390, dans la *Catholica* en Afrique, une réforme du clergé s'avérait indispensable (cf. R. CRESPIN, *Ministère et sainteté*, Etudes Augustiniennes, Paris, 1965). Elle fut l'œuvre progressive : 1) des conciles d'Afrique entre 390 et 427 (voir CCL 149) : *Concilia Africae* A 345 - A 525, édition Ch. MUNIER; le concile de 390, présidé par l'évêque Genethlius, inaugure la série des canons destinés à la formation des clercs; Aurelius de Carthage continue, dans les conciles suivants, d'assurer l'entreprise, avec le soutien des autres évêques des conciles; 2) de l'œuvre monastique particulièrement prise en charge par Augustin, évêque d'Hippone et Alypius, évêque de Thagaste; sur cette œuvre, il faut consulter les travaux de

pratique d'exercices tant spirituels qu'intellectuels de nature à préparer les clercs à la vie pastorale. Mieux : il subsiste quelques lettres d'Augustin à Aurelius de Carthage qui témoignent du souci, au niveau épiscopal, d'une préparation de cette sorte. Si deux d'entre elles (*Ep.* 22 et *Ep.* 60) reflètent des préoccupations d'ordre moral, sur un plan général pour la première, à propos d'un cas particulier pour la seconde, une troisième lettre que l'on peut dater de 397, l'*Ep.* 41, aborde avec quelque précision la question de l'entraînement des jeunes prêtres à la prédication ; Augustin y fait état d'un projet d'Aurelius à cet égard, projet dont il se réjouit d'apprendre la réalisation ; il lui demande communication des textes des sermons déjà prononcés par les jeunes clercs, car, ajoute-t-il : « Je ne néglige pas ce que tu as demandé. » Puis il poursuit : « Et pour ce qui est des sept règles ou clés de Tyconius, comme je l'ai déjà souvent écrit, j'attends d'apprendre ce qu'il t'en semble... » Nous ignorons ce que lui avait demandé Aurelius, de même que nous ignorons l'avis de celui-ci sur Tyconius. Du moins, ce texte⁴ est-il la trace d'un dialogue entre Aurelius et Augustin sur la formation des clercs à la prédication, de projets et de réalisation d'Aurelius à cet égard, d'une part active prise par Augustin à l'entreprise, enfin, à travers la question concernant Tyconius, trahit-il chez Augustin des soucis d'exégète.

Mais de telles informations, incomplètes, tronquées, et par là même d'intérêt limité, si on les considère isolément, vont prendre un singulier relief quand on les aura mises en relation avec l'un des ouvrages majeurs d'Augustin, le *De Doctrina christiana*. Ce traité, en effet, entrepris à une date proche de celle de la lettre, au début de l'épiscopat, en 396-397 très probablement, semble à divers égards prolonger les préoccupations allusivement présentées dans la lettre. Si le titre n'est guère explicite, les premières lignes du prologue nous avertissent du propos d'Augustin : il s'adresse à ceux qui entendent étudier les Écritures (*studiosi Scripturarum*) pour leur livrer des conseils, des règles (*praecepta*) qui leur permettront d'accéder à l'intelligence des textes bibliques. Mais qui sont

LUC VERHEIJEN qui font autorité en la matière : *La Règle de saint Augustin*, 2 vol., Etudes Augustiniennes, Paris, 1967, 478 et 258 p. ; « Spiritualité et vie monastique chez saint Augustin : l'utilisation monastique des Actes des Apôtres 4, 31, 32-35 dans son œuvre », dans *Jean Chrysostome et Augustin*, Théologie historique 35, Beauchesne, Paris, 1975, pp. 93-123 ; *Nouvelle approche de la Règle de saint Augustin*, Vie Monastique n° 8, Abbaye de Bellefontaine, 1980, 420 p. Luc Verheijen distingue le premier monastère augustinienn, celui où Augustin vécut à Hippone comme seul prêtre entouré de frères laïques (entre 391 et 395) et le second monastère qui date de l'accession à l'épiscopat et surtout de la mort de Valerius : Augustin habite alors la maison épiscopale, transformée en *monasterium clericorum*, où il vit avec un petit nombre de prêtres, de diacres et d'autres membres du clergé (de 397 à 430). Pour situer Augustin par rapport à la tradition patristique relative au monachisme, voir : *Théologie de la vie monastique*, coll. « Théologie », n° 49, Aubier, 1961.

4. Voir CSEL 34, *Ep.* pp. 81-84. Peut-être retrouve-t-on un écho de ces préoccupations dans deux lettres, plus tardives, de la collection récemment découverte et éditée par J. DIVJAK : voir CSEL 88, *Ep.* 16, p. 86, l. 10-11 et *Ep.* 23 A, p. 123, l. 12-15, où est attesté l'envoi de sermons.